

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION CSE DE LA MLHG**

Du 06 mai 2020

**Présents :***Représentant de l'Employeur*CARREL Nadège  
Directrice*Délégués 1<sup>er</sup> Collège*Florence Vayr  
Sophie Sanchez  
Sabine Duby

Secrétaire adjointe CSE

*Délégués 2<sup>ème</sup> Collège*

Frédéric ROLLET

*Invitée :*Christine COMMINGES-DELPECH – RRH  
Anne Bournazel- médecin du travail  
Nathalie MASSUYEAU – Directrice adjointe  
Christine ROULLEAU – CARSSAT*Absents :*Laurent Olivier                      Trésorier CSE  
Lydie Clément                        Secrétaire CSE  
Catherine Hernandez                trésorière suppléante CSE

## POINTS RELATIFS AU CHSCT

- Plan de reprise phase 1

**1/ Plan de reprise phase**

La représentante de l'employeur salue les personnes présentes lors de cette visio et remercie l'ensemble des participants d'avoir pu se rendre disponible. Elle espère que chacun.e se porte bien malgré les circonstances extrêmement difficiles.

La secrétaire suppléante CSE annonce l'ordre du jour : le plan de reprise de l'activité phase 1.

La représentante de l'employeur tient à remercier sincèrement Nathalie MASSUYEAU et Christine COMMINGES DELPECH qui ont passé de longues heures à récolter les informations

nécessaires à l'écriture de ce plan de reprise. Elle tient également à remercier vivement le docteur BOURNAZEL qui a participé activement à l'écriture de ce plan. Elle souhaite souligner le temps et la qualité des échanges qui ont permis à l'employeur de réaliser ce plan.

Le docteur BOURNAZEL à son tour salut les participants ; elle rappelle son rôle en tant que médecin du travail et explique aux participants la teneur des échanges qu'elle a eu avec la Direction pour arriver à la rédaction de ce plan.

Lecture du plan de reprise phase 1 par Nadège Carrel et Nathalie MASSUYEAU.

La philosophie générale de ce plan repose sur une reprise partielle de l'activité en présentiel tout en maintenant le télétravail.

Le représentant de l'employeur rappelle le contexte : pour empêcher la propagation du nouveau virus et préserver les capacités de notre système de soins, le gouvernement a décidé d'un confinement général de la population du 17 mars au 11 mai 2020. Lors de cette période de confinement, la Mission Locale Haute Garonne a continué son activité en mettant notamment en place le télétravail. Grâce au télétravail, nous avons réussi à maintenir le lien avec une grande partie des jeunes que nous accompagnons et y compris rentrer en contact avec de nouveaux jeunes. Néanmoins, certains jeunes sont « sortis des radars » et il nous appartient de pouvoir les accueillir à nouveau en présentiel.

Fort de l'expérience réussie de télétravail, et des recommandations du gouvernement de poursuivre si cela est possible une part des activités en télétravail, ce plan de reprise de l'activité va mixer le travail en présentiel et le télétravail.

Ce plan de reprise de l'activité induit un cadre exceptionnel de travail, s'appuyant sur les informations disponibles figurant sur le Protocole National de déconfinement pour les entreprises pour assurer la santé et la sécurité des salariées du 3 mai 2020, sur la note UNML du 30 avril « Le pas à pas » ainsi que sur la signature de la convention de télé travail qui perdure.

Le présent plan de reprise de l'activité devrait s'appliquer, à minima, pour la période comprise entre le 11 et le 31 mai 2020.

Un point important concerne les accueils : ils auront lieu les mardi et jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h hors horaires spécifiques.

Les accueils concernent en premier lieu, les premiers accueils, les rendez-vous fixés par les conseillers et toute situation d'urgence.

L'accompagnement se poursuit toute la semaine par téléphone, par mail ou encore par visio. Les jeunes sont encouragés à nous contacter par téléphone ou mail pour assurer un accueil optimum.

Un autre point important concerne les nouveaux équipements de protection mis en place pour la protection des salariés et des jeunes (masques, plexiglass, gel à disposition, marquage au sol, sens de circulation, affichage, engagement de chaque salarié à respecter le protocole...)

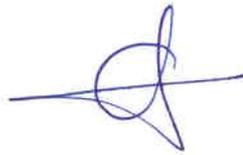
Les membres élus posent plusieurs questions concernant .... L'accueil des jeunes accompagnés par des personnes (seuls les mineurs peuvent être accompagnés par un de

leur parent, le port du masque (une protection autant pour soi que pour les autres),  
l'attestation COVID...

Lorsqu'il n'y a plus de question, le vote est proposé : Validation à l'unanimité pour diffusion  
auprès des salariés de la MLHG

Avant la clôture, le médecin du travail tient à adresser ses félicitations à la Direction pour la  
qualité du protocole et la démarche de travail. La représentante de l'Employeur tient à  
nouveau à remercier chaleureusement le médecin du travail pour son accompagnement  
durant cette crise.

Fin CSE : 17h00

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized, circular shape with a horizontal line extending to the left and a vertical line extending upwards, intersecting to form a unique mark.